



RETRAITES

Fin d'un « conclave » dangereux, la lutte pour l'abrogation continue !

Après plusieurs mois de discussions en « conclave retraites », le Premier ministre a tenté de jouer les prolongations, ce qu'ont refusé les 3 confédérations encore présentes.

Que se discutait-il dans ces réunions ?

Commençons par ... Ce dont il était interdit de parler : le recul des bornes d'âge, notamment le passage de 62 à 64 ans. Tout en prétendant n'avoir commis aucune ingérence, Bayrou a écarté la discussion sur l'abrogation de la réforme 2023 dès le mois de mars : **la CGT a alors décidé de quitter des réunions stériles**. En effet, il devenait absurde de discuter égalité femmes/hommes ou pénibilité alors même qu'il était impossible de remédier à la principale cause des problèmes, **le vol de deux ans de vie à la retraite**.

Le Premier ministre a détaillé avec force superlatif les « avancées impressionnantes » des discussions :

- La prise en compte des trimestres pour enfants (majoration de durée d'assurance devenue inutile aux femmes obligées de travailler deux ans de plus), en calculant les pensions sur 23 ou 24 meilleures années au lieu de 25, sans préciser que cela représente une augmentation de la pension ... de 1% (pour 30% des femmes).
- Sur la pénibilité, bien que le patronat l'ait refusé, le projet prévoyait une mesurette augmentant les points du C2P (compte pénibilité) susceptible d'ouvrir un droit à une retraite anticipée d'un ou deux trimestres pour 5 000 personnes par an, et encore avec une possibilité de dérogation pour les employeurs selon les accords de branche.

En face de ces pseudos avancés, le Premier ministre s'est gardé d'annoncer les reculs :

- Un **rabotage du régime « carrières longues »**, pour celles et ceux ayant commencé à travailler tôt à 18, 19, 20 ou 21 ans ; 50.000 personnes par an ne pourraient plus partir à 62 ou 63 ans et devront travailler un ou deux ans de plus pour atteindre les 64 ans après 44, 45 ou 46 ans au travail sans discontinuer !
- Autre mensonge par omission : F. Bayrou a éludé la **sous-indexation, donc la baisse des pensions des actuel·les ou des futur·es retraité·es** instaurée au minimum de 2026 à 2030, soit une perte moyenne d'un mois de retraite sur cette période. Ce sont pourtant sur les retraité·es que pèserait le maximum d'économies pour 6 Milliards € !

D'autres reculs ont été envisagés par le patronat pour la suite :

- Ajustement de l'âge de départ sur les finances des caisses de retraites et les évolutions démographiques ;
- Introduction de la capitalisation, système non solidaire, moins robuste que l'actuel système par répartition.

Danger pour la suite

Le Premier ministre a annoncé que les principaux points de l'accord seront intégrés au projet de loi de financement de la Sécurité sociale discuté au parlement cet automne.

Le gouvernement et le patronat préparent un nouveau recul, qui changerait le principe de notre système de retraite par répartition et aggraverait la situation des retraité·es et futur·es retraité·es.

S'informer et se préparer

Pourtant, une majorité existe dans le pays : 2 français·es sur 3 veulent l'abrogation. Cette majorité existe également à l'Assemblée nationale, comme le montre le vote de la résolution du 5 juin, adoptée à une très large majorité face au gouvernement minoritaire. Fidèle à la position intersyndicale de 2023, la CGT appelle à passer au **vote sur l'abrogation, sans obstruction ni 49.3 ou à la tenue d'un référendum** sur la question.

A l'inverse, Bayrou et ses ministres annoncent déjà un **vaste plan d'austérité** (de 40 milliards €) épargnant leurs amis du patronat et visant les actifs, actives et les retraité·es : coupes dans les services publics, coupes dans les droits à la Sécurité sociale, nouveaux durcissements pour la retraite...

Débattons cet été et à la rentrée des actions à mener unitairement pour empêcher ces nouveaux reculs, regagner les années volées, étape pour regagner la retraite à 60 ans !

